

Faits saillants

Greenpeace dépose une plainte contre l'Alliance nouvelles voies auprès du Bureau de la concurrence

Contexte :

L'Alliance nouvelles voies est une coalition formée en 2021 qui rassemble les six plus grandes entreprises de sables bitumineux : Canadian Natural Resources Limited, Cenovus Energy, ConocoPhillips Canada, Imperial, MEG Energy et Suncor Energy. Collectivement, ces entreprises exploitent environ 95 % de la production de sables bitumineux du Canada¹ et produisent environ 2,7 millions de barils de pétrole par jour, soit environ 63 % de la production totale du Canada. L'Alliance affirme que ses objectifs sont de « réduire les émissions annuelles liées aux sables bitumineux pour atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050 » et d'« aider le Canada à atteindre ses objectifs climatiques »². Pour ce faire, elle mise sur des technologies de captage et de stockage du carbone qui se sont avérées [inefficaces et coûteuses](#).

Greenpeace [demande](#) au Bureau de la concurrence du Canada d'enquêter sur l'Alliance nouvelles voies pour représentations fausses et trompeuses auprès du public canadien dans le cadre de sa campagne publicitaire *Mettons ça au clair*. Les preuves recueillies par Greenpeace et d'autres organismes montrent que l'Alliance nouvelles voies emploie cette campagne publicitaire pour influencer la réglementation fédérale et convaincre le public de soutenir l'exploitation continue des sables bitumineux.

Faits saillants :

1. Les membres de l'Alliance nouvelles voies prétendent « avancer à grands pas vers la carboneutralité »³ tout en continuant à accroître leur production de combustibles fossiles. En 2022, 5 de ces 6 entreprises ont produit collectivement une moyenne record de [3,2 millions de barils de pétrole brut par jour](#), production qui devrait être [surpassée cette année](#). La production future de sables bitumineux devrait connaître une augmentation allant d'[un demi-million](#) à plus d'[un million de barils par jour](#) au cours de la prochaine décennie.

¹ <https://pathwaysalliance.ca/fr/who-we-are-fr/>

² <https://pathwaysalliance.ca/fr/our-goal-fr/>

³ <https://pathwaysalliance.ca/fr/mettons-ca-au-clair/>

2. L'Alliance nouvelles voies justifie son expansion fossile en affirmant qu'elle investira des milliards de dollars dans le captage et le stockage du carbone⁴, et ce malgré l'incertitude concernant l'[efficacité](#), la [fiabilité](#) et le [coût](#) de cette technologie.
3. L'Alliance nouvelles voies a investi beaucoup d'argent dans sa campagne publicitaire *Mettons ça au clair* pour présenter la coalition comme un leader en matière de climat, bien qu'elle ne respecte pas ses propres engagements en la matière.
 - a. Elle a diffusé des publicités télévisées pendant la Coupe du monde de la FIFA⁵, l'Open d'Australie⁶ et le Super Bowl 2023⁷, et dans les 90 jours entre le 27 octobre 2022 et janvier 2023, elle a dépensé 325 025 \$ en publicités sur Facebook et Instagram (Meta), ce qui représente le troisième achat publicitaire le plus élevé de Meta au Canada pendant cette période.⁸
 - b. [Plus de 80 %](#) de leurs émissions ne sont pas comptabilisées dans leur plan de « carboneutralité ». Ces émissions (portée 3) proviennent de l'utilisation (combustion) de leurs produits à base de combustibles fossiles. Mais même sans une comptabilisation complète des émissions, leurs calculs ne leur permettent pas d'atteindre le zéro net. Le gouvernement canadien estime que les sables bitumineux sont responsables de 81 t d'équivalent CO₂ par an (portées 1 et 2)⁹. Étant donné que les 6 entreprises membres exploitent collectivement 95 % de la production de sables bitumineux¹⁰, il faudrait une réduction d'environ 77 t¹¹ pour atteindre le net zéro uniquement du côté des portées 1 et 2.
4. Individuellement ou par le biais d'affiliations industrielles, les entreprises membres de l'Alliance nouvelles voies ont plaidé, fait de la publicité et/ou se sont exprimées contre l'action climatique au Canada.
 - a. En 2022, l'Alliance nouvelles voies a mené des actions de lobbying auprès du gouvernement fédéral à 162 reprises, soit l'équivalent de

⁴<https://www.bnnbloomberg.ca/oilsands-group-pledges-to-spend-16-5b-on-carbon-capture-project-by-2030-1.1832631>

⁵ Données compilées à partir des registres du CRTC pour novembre 2022, décembre 2022 et janvier 2023 pour TSN, TSN 1, TSN 2, TSN 3 et TSN 5. Registres consultés à l'adresse suivante :

<https://open.canada.ca/data/fr/dataset/800106c1-0b08-401e-8be2-ac45d62e662e>

⁶ Accédé via les registres du CRTC pour janvier 2023

⁷ Il convient de noter que les données du CRTC concernant la diffusion du Super Bowl en février n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent document, mais plusieurs témoins oculaires ont déclaré avoir vu la publicité.

⁸ Répertoire d'annonces de Meta. Dépenses au cours des 90 derniers jours. Consulté le 27 janvier 2023. L'Alliance nouvelles voies était en troisième position après YouTube (n°1) et l'Association canadienne des producteurs pétroliers (n°2).

⁹ Canada. Inventaire de GES. Rapport d'inventaire national. Édition 2022. Partie 1. Table 2-12. Page 67.

¹⁰ Site Web de l'Alliance nouvelles voies. Consulté le 13 février 2023 à l'adresse <https://pathwaysalliance.ca/>

¹¹ 95 % de 81 t (total arrondi)

trois jours ouvrables sur cinq¹². L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP), dont 75 % du budget de base provient de l'Alliance nouvelles voies¹³, a [fait pression](#) sur le gouvernement fédéral plus d'une fois par jour ouvrable au cours de la même année¹⁴.

- b. En plus de l'ACPP, au moins quatre des entreprises (Suncor, CNRL, Cenovus et Imperial) de l'Alliance nouvelles voies se sont [opposées](#) aux réglementations sur les émissions et ont plaidé en faveur de projets d'expansion fossile et de subventions.

Sanctions minimales proposées s'il s'avère que l'Alliance nouvelles voies a fait des déclarations fausses et trompeuses :

1. Retirer de ses communications publiques toute mention de « carboneutralité », de « durabilité » ou de termes apparentés;
2. Publier une rétractation de ces affirmations;
3. Payer une amende de 10 millions de dollars ou de 3 % de ses recettes brutes mondiales, selon le montant le plus élevé, qui sera remise au Fonds pour dommages à l'environnement et versée à des organisations, de préférence dirigées par des peuples autochtones, pour financer des efforts de remise en état et de dépollution des sites de sables bitumineux.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Adeoluwa Atayero (il/lui), conseiller aux communications, Greenpeace Canada
iatayero@greenpeace.org; +1 306 501-1314

¹² Données compilées à partir du gouvernement du Canada. Registre des lobbyistes. <http://lobbycanada.gc.ca/>

¹³ Voir l'annexe 5.2 pour ce calcul.

¹⁴ Données compilées à partir du gouvernement du Canada. Registre des lobbyistes. <http://lobbycanada.gc.ca/>